



**BURKINA FASO**

*Unité – Progrès – Justice*

**Du 10 au 12 décembre 2013**

7<sup>ème</sup> CONFERENCE  
DES INSTANCES DE REGULATION  
DE LA COMMUNICATION D'AFRIQUE

L'expérience de la mise en œuvre de la TNT au Burkina

Avant tout propos, permettez-moi de renouveler mes remerciements aux membres de la quinzaine de délégations de pays qui ont répondu à notre invitation les 25 et 26 juin dernier, lors de la tenue à Ouagadougou du séminaire du (RIARC) sur le thème « **la régulation de la communication audiovisuelle et la convergence numérique** ». Les conclusions de ce séminaire ont été communiquées au comité d'organisation de la 7<sup>ème</sup> CIRCAF. Elles permettront d'étudier les modalités pratiques et concrètes de la mise en œuvre des pertinentes recommandations qui ont sanctionnées les travaux.

Au Burkina Faso, l'amorce des préparatifs à l'avènement de la TNT a été entamée en 2010 avec des séminaires et ateliers organisés par des structures directement impliquées dans le processus comme le CSC et l'autorité de régulation des communications électroniques (ARCEP).

L'implication des autres acteurs institutionnels (ministère de la communication, ministère des Finances, ministère du commerce) et non institutionnels (les éditeurs de service) s'est faite progressivement.

Toutes ces concertations ont abouti à plusieurs résultats dont entre autres :

- l'adoption de la stratégie nationale du processus vers la TNT ;
- la mise en place du cadre institutionnel, avec la création d'un Comité de pilotage et une commission technique nationale ;
- l'adoption des textes législatifs et réglementaires, des normes techniques et du schéma national de basculement (y compris la définition des premières zones de déploiement) ;
- la création de la société burkinabè de télédiffusion (SBT). (C'est cet opérateur qui sera chargé de la transmission, du multiplexage et de la diffusion des chaînes du premier multiplexe sur toute l'étendue du territoire nationale) ;

- la création de l'unité de coordination chargée du suivi de l'exécution des activités au sein du ministère de la communication. Son rôle est de coordonner et de suivre l'exécution pratique des activités de la TNT en vue du respect de la date butoir du 17 juin 2015 ;
- la rédaction du cahier des charges pour la fourniture, l'installation, et la mise en service des équipements de la TNT ;
- un chronogramme prévisionnel des travaux a été élaboré et devrait permettre une réalisation du projet dans un délai de 14 mois.

Le Comité de pilotage a confié au Conseil supérieur de la communication l'élaboration de la stratégie de communication qui doit accompagner l'avènement de la TNT.

Pour l'exécution de cette mission, le CSC a mis en place un comité de suivi interne qui a déjà produit les TDR pour l'élaboration de la stratégie de communication de la TNT et dont le rôle consiste à suivre tout le processus d'élaboration de la stratégie, à résoudre les difficultés éventuelles et à apprécier la pertinence de la démarche méthodologique.

En appui à la campagne de sensibilisation médiatique sur le processus de la TNT en direction des populations, des rencontres régionales à l'image de celles qu'ont organisées conjointement le CSC et l'ARCEP avec les éditeurs de services sont prévues.

Ces rencontres regrouperaient dans chaque chef lieu de région tous les acteurs institutionnels du processus de la TNT avec les partenaires locaux à savoir :

- Les gouverneurs de région
- Les députés de la zone
- Les hauts commissaires

- Les préfets
- Les maires avec certains conseillers municipaux
- Les leaders d'opinion (chefferie traditionnelle et communautés religieuses)
- Les responsables des organes de presse de la région.

L'intérêt de ces rencontres régionales est déjà une bonne démarche de communication sur l'avènement de la TNT.

Toutes ces activités ont rencontré et rencontrent encore des contraintes liées à plusieurs facteurs dont entre autres :

- La mobilisation des fonds nécessaires au déploiement de la TNT dans un espace de temps réduit ; (le coût financier pour la construction des infrastructures, les mesures fiscales et parafiscales pour favoriser l'acquisition des nouveaux supports de réception sont évalués à une quarantaine de milliards pour le Burkina Faso)
- La nécessité de renforcer le réseau de diffusion actuel par la création de nouveaux sites (de nouveaux terrains à aménager dans des délais brefs) ;
- Le respect du délai d'extinction de la diffusion analogique de juin 2015 ;
- La nécessité d'une assistance à maîtrise d'ouvrage internationale disposant d'une expérience avérée, afin de minimiser les erreurs d'appréciations dont les conséquences peuvent être lourdes ;

Ce processus de transition de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique de terre va conduire le Burkina vers une réorganisation du secteur de l'audiovisuel pour une meilleure

adaptabilité à la nouvelle vision de télévision en terme d'organisation administrative et en terme de production de contenu.

Le Burkina, dans le cadre du projet TNT, envisage étendre le champ de prospection du mécanisme de financement aux zones de l'UEMOA/CDEAO/UA.

L'échéance qui nous est impartie pour réaliser ce projet avance inexorablement et nous devons accélérer le pas pour rattraper le retard. Notre rencontre à cette 7<sup>ème</sup> CIRCAF se révèle importante, en ce qu'elle va nous permettre de provoquer les synergies nécessaires à la conduite de nos différents processus.

Je me réjouis de l'engagement du gouvernement de mon pays qui, conscient des enjeux de la TNT, a déjà pris un certain nombre de mesures pour accélérer le processus, notamment par une allocation budgétaire au titre de l'année 2013 de 4 milliards de CFA.

Ces acquis qui constituent de solides jalons pour la réussite du processus de la TNT, nous font penser, que le Burkina est en passe de rattraper son retard et qu'il envisage désormais avec sérénité la date butoir du 17 juin 2015.

Sur ce, je vous remercie de votre attention.